

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 21/11/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 novembre 2011**

--- o0o ---

L'an deux mille onze, le trente novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Melle ULMANN), de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM.LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme LEFORT), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN (a procuration pour Mme ROCA), MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, M. BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA.

Etaient excusés : Mme ROCA (a donné procuration à Mme DUBUN), M. MOUCHEBOEUF, Melle ULMANN (a donné procuration à M. BROQUÈRES) Mme LEFORT (a donné procuration à M. BATS).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F
Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUÈRES

OBJET : Participation de la Ville à l'école Saint-Joseph de TARTAS à compter de 2012

Pour 2011/2012, la participation de la Ville de TARTAS à l'école élémentaire Saint-Joseph, est fixée à un montant de **365 €** par enfant, sur proposition de la Présidente de la commission éducation de la Ville de TARTAS.

Cette somme sera versée sur la base du tableau des effectifs fourni par l'école, les crédits seront inscrits au chapitre 65 article 6558 du budget 2012 de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Vote à l'unanimité

AUTORISE le versement de la participation de 365 € par enfant, à l'école élémentaire Saint-Joseph.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de la Ville.

AUTORISE M. le Maire à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES